

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juillet 2012
Français
Original : anglais

**Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti
(13-16 février 2012)****I. Introduction**

1. Dans une lettre datée du 19 janvier 2012, le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en Haïti du 13 au 16 février 2012. Susan E. Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, devait conduire cette mission, qui se composait comme suit :

Afrique du Sud	Baso Sangqu, Représentant permanent
Allemagne	Christophe Eick, Ministre plénipotentiaire
Azerbaïdjan	Agshin Mehdiyev, Représentant permanent
Colombie	Néstor Osorio, Représentant permanent
États-Unis d'Amérique	Susan E. Rice, Représentante permanente, Chef de mission
Fédération de Russie	Nikita Y. Zhukov, Représentant permanent adjoint
France	Gérard Araud, Représentant permanent
Guatemala	Gert Rosenthal, Représentant permanent
Inde	Hardeep Singh Puri, Représentant permanent
Maroc	Mohammed Loulichki, Représentant permanent
Pakistan	Raza Bashir Tarar, Représentant permanent
Portugal	José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Philip Parham, Représentant permanent adjoint
Togo	Kodjo Menan, Représentant permanent

Le représentant de la Chine n'a pas pu participer à la mission.



2. L'objectif premier de la mission, tel qu'énoncé dans son mandat, consistait à réaffirmer l'engagement pris par le Conseil de sécurité d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à reconstruire leur pays, à consolider la paix, la démocratie et la stabilité et à promouvoir le relèvement et le développement durable, sachant que, malgré les progrès considérables accomplis depuis le tragique séisme du 12 janvier 2010, Haïti continuait à faire face à d'énormes difficultés sur le plan de la sécurité, de la situation humanitaire et du développement. La mission avait en outre pour but d'exprimer le plein soutien du Conseil de sécurité à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat.

3. Il s'est agi de la troisième visite du Conseil en Haïti depuis la création de la MINUSTAH en 2004; les deux précédentes avaient été effectuées en avril 2005 et mars 2009. Le mandat de la mission, approuvé le 6 février 2012, ainsi que son programme de travail figurent aux annexes I et II du présent rapport.

4. La mission a quitté New York le 13 février et y est rentrée le 16. Ses membres se sont entretenus avec le Président d'Haïti, Michel Joseph Martelly, le Premier Ministre, Garry Conille, le Ministre des affaires étrangères, Laurent Lamothe, le Ministre de la justice et de la sécurité publique, Pierre Michel Brunache, le Ministre de l'intérieur, Thierry Mayard-Paul, de même qu'un certain nombre d'autres hauts fonctionnaires; le Président de la Chambre des députés et d'autres parlementaires; des représentants de la société civile; ainsi que des responsables locaux des départements des Nippes et du Nord. Ils ont également rencontré de hauts responsables de la MINUSTAH, notamment Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, le général de division Luiz Ramos, commandant de la Force, et Marc Tardif, chef de la police civile.

5. La mission s'est rendue à Port-au-Prince, Miragoâne (département des Nippes), Léogâne (département de l'Ouest), Cap-Haïtien (département du Nord) et dans le parc industriel de Caracol (département du Nord-Est). Elle a également visité plusieurs bases militaires et postes de police de la MINUSTAH, dont celui de Delmas 33, ainsi que le camp de déplacés de Carradeux et un centre de traitement du choléra à Port-au-Prince.

II. Aspects principaux

Situation d'ensemble en matière de sécurité

6. Si les conditions de sécurité en Haïti sont globalement restées stables, quoique précaires, et bien que les violences à caractère politique y aient été rares, la mission a toutefois noté qu'il continuait de se produire occasionnellement des violences, y compris des manifestations brutales, des tirs d'armes légères, des agressions sexuelles et sexistes et d'autres agissements criminels. Les troubles civils qui surviennent demeurent essentiellement liés au climat politique incertain et à des revendications d'ordre économique et social. Compte tenu de la persistance des tensions politiques décrites ci-après, on ne saurait écarter le risque d'une recrudescence des violences à motivation politique. Durant la visite, des manifestations populaires sporadiques et de faible envergure ont été organisées, apparemment pour coïncider avec la venue des membres du Conseil. Ces manifestations portaient principalement sur des accusations d'inconduite visant le

personnel de la MINUSTAH, à qui on reproche par ailleurs d'avoir apporté le choléra dans le pays. Elles se sont déroulées sans incident.

7. La composante militaire de la MINUSTAH a continué de jouer son rôle dans le maintien de la sécurité et de la stabilité d'ensemble, notamment durant les opérations électorales. Elle a pris une part active à diverses activités de lutte contre la criminalité, comme l'opération « Hope » à Port-au-Prince, qui a été menée en collaboration avec la Police nationale d'Haïti et la composante police de la MINUSTAH en octobre 2011. Les interlocuteurs de la mission au sein du Gouvernement et de la MINUSTAH l'ont informée que de récentes opérations conjointes en faveur de la sécurité avaient illustré une meilleure intégration entre la Police nationale d'Haïti et les policiers et soldats de la MINUSTAH. À cet égard, la mission a noté que les composantes police et militaire de la MINUSTAH avaient établi des procédures visant à ce que la police haïtienne soit aux commandes de toute opération conjointe. La mission a rencontré les chefs des contingents militaires.

8. Le maintien de la stabilité, en particulier dans certaines parties d'Haïti, a permis à la MINUSTAH d'entamer un retrait partiel des renforts militaires et policiers déployés au lendemain du séisme. Les unités de police constituées de la MINUSTAH se sont en conséquence vu confier des responsabilités accrues dans le domaine de la sécurité. Durant son déplacement à Miragoâne, la mission a été informée du transfert de responsabilités opéré entre les forces armées uruguayennes et une unité de police constituée bangladaise et a été témoin de leur efficacité. De manière générale, l'unité locale de la Police nationale d'Haïti s'est félicitée de son nouveau partenariat avec l'unité de police constituée. La mission a noté le potentiel accru de collaboration que représentait le transfert des responsabilités d'une force militaire internationale à une force de police internationale. Elle a cependant observé que des capacités cruciales, tout particulièrement dans le domaine de la gestion des foules, restaient sous-développées et que la présence de la Police nationale d'Haïti dans les régions demeurait inadéquate, nécessitant par conséquent le maintien de l'appui fourni. La Police nationale d'Haïti et l'unité de police constituée ont fait à la mission une démonstration d'opération conjointe de gestion des foules.

9. Si la Police nationale d'Haïti gagne progressivement en efficacité, la mission a toutefois noté que le nombre nécessaire d'agents compétents lui faisait encore défaut pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité intérieure. Les effectifs des forces de police haïtiennes, qui s'établissent actuellement à quelque 10 000 agents, ont été renforcés par l'entrée en fonctions, en mai 2011, de la vingt-deuxième promotion d'élèves policiers. Néanmoins, les délais de recrutement, de contrôle des antécédents et de formation ne sont pas satisfaisants. La mission a été informée que le début de la formation du prochain groupe d'élèves policiers avait dû être reportée faute de fonds suffisants et en raison d'autres difficultés d'ordre administratif. On lui a fait savoir que la consolidation moins rapide que prévu de la police haïtienne risquait de donner raison à certains acteurs du pays qui appelaient à la création à court terme d'une armée nationale.

10. Les conditions de sécurité dans les camps de déplacés montrent des signes d'amélioration. La police de la MINUSTAH, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti, maintient une présence permanente et effectue des patrouilles robustes dans sept camps à haut risque ainsi que des patrouilles quotidiennes, par

roulement, dans environ 150 camps « non permanents ». La présence de la police de la MINUSTAH facilite l'enregistrement des plaintes et réclamations déposées par les résidents. Cela dit, les violences sexuelles et sexistes sont encore très répandues et beaucoup de femmes ne se sentent toujours pas en sécurité dans les camps, d'autant que même si le taux de signalement de ces agressions est en augmentation, il reste faible.

Situation politique

11. Les membres du Conseil de sécurité ont jugé la situation politique actuelle perturbante et marquée par des dysfonctionnements au sein de la branche exécutive et de profondes divisions entre celle-ci et le Parlement. Malgré l'avancée importante qu'a constitué le transfert des pouvoirs, en 2011, d'un président démocratiquement élu à un autre issu de l'opposition, la situation reste compromise par des tensions croissantes entre les branches exécutive et législative du pouvoir qui ne sont pas parvenues, jusqu'à présent, à nouer des relations constructives.

12. En particulier, depuis que le Président a pris ses fonctions en mai 2011 et le Premier Ministre en octobre 2011, les nouvelles autorités n'ont pas engagé le processus devant mener à la tenue, sans cesse différée, d'élections locales et sénatoriales. De surcroît, le Gouvernement n'a pas encore exposé clairement ses intentions quant à la manière dont il comptait régler la controverse persistante au sujet de la promulgation d'amendements constitutionnels. Enfin, quatre mois après le début du nouvel exercice budgétaire, le Parlement n'a toujours pas examiné ni a fortiori entériné de budget pour l'État.

13. Les tensions entre les branches législative et exécutive sont apparues de façon manifeste durant la réunion avec les parlementaires. Ceux-ci se sont plaint amèrement de ce qu'ils considèrent comme la réticence du Président à coopérer avec le Parlement et ont exprimé sans équivoque leur inquiétude que puissent être remises en question les avancées démocratiques obtenues en Haïti ces dernières années. Ils ont insisté sur le fait que l'absence de promulgation de lois éminemment nécessaires s'expliquait par le manque de volonté de la branche exécutive, qui ne proposait pas de nouveaux textes. La mission a noté que le Parlement semblait focaliser toute son attention sur l'enquête dont faisaient l'objet divers responsables gouvernementaux, y compris le Président Martelly, accusés de détenir plusieurs nationalités. Elle a exhorté les législateurs à entamer un dialogue constructif avec le Président et la branche exécutive dans l'optique de définir un programme commun pour le pays. Les parlementaires ont exposé des vues franches et principalement critiques à l'égard de la MINUSTAH. Ils ont demandé à la Mission d'indemniser les victimes du choléra et de sanctionner au plus vite ceux de ses membres qui s'étaient rendus coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre de la population haïtienne.

14. La mission du Conseil de sécurité a constaté que le Président Martelly entendait avant tout remédier aux difficultés complexes du pays, touchant notamment à l'éducation, à la création d'emplois et à la protection de l'environnement. Au cours d'une réunion avec la mission, le Président a présenté son projet pour le pays, axé sur la nécessité de faire évoluer l'image d'Haïti de manière à attirer des investissements, créer des emplois et promouvoir une croissance économique durable. La mission a pris acte de l'avertissement du

Président selon lequel un certain nombre d'agitateurs politiques, y compris des parlementaires, cherchaient à déstabiliser le pays dans le but de faire échouer ce projet. Le Président a également mis l'accent sur le fait que le rétablissement de l'armée haïtienne constituait l'un des piliers de son projet et une étape cruciale en vue du retrait, à terme, de la MINUSTAH. En ce sens, la mission a souligné l'importance qu'il y avait à mener à bien la réforme de la Police nationale d'Haïti et à la renforcer en vue d'en faire un organe de sécurité totalement viable.

15. Parallèlement, le Premier Ministre est apparu de plus en plus marginalisé durant la visite du Conseil. Malgré son programme bien conçu et sa volonté de coopérer dans un bon esprit avec les divers acteurs politiques, il a donné l'impression d'être mis à l'écart de son propre gouvernement. Au cours de la visite, de nombreux interlocuteurs ont confié à la mission qu'ils s'attendaient à ce qu'il ne tarde pas à démissionner ou à être contraint de quitter ses fonctions. Le Premier Ministre a effectivement démissionné peu après, le 24 février 2012.

16. Compte tenu de ces tensions et difficultés, il allait sans dire que la situation politique demeurerait l'une des principales sources potentielles d'instabilité et l'un des obstacles fondamentaux à la reconstruction et au développement d'Haïti.

État de droit et renforcement des institutions

17. La faiblesse des institutions haïtiennes, en particulier celles qui sont en charge de l'état de droit, reste un obstacle majeur à la stabilité à long terme et au développement du pays. La mission a jugé particulièrement préoccupant l'état dans lequel se trouvait la Police nationale d'Haïti. Des responsables de la Police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti ont fait observer que, si le séisme avait certes mis un coup d'arrêt aux progrès en cours, les efforts visant à renforcer les capacités de l'institution avaient ensuite repris de plus belle avec la relance des activités de recrutement, de formation et de contrôle des antécédents ainsi que la construction de nouveaux locaux destinés à remplacer ceux qui avaient été endommagés ou détruits lors de la catastrophe. Les domaines de coopération en question étaient recensés dans le nouveau plan quinquennal de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016, qui avait été élaboré conjointement par les autorités haïtiennes et la composante police de la MINUSTAH, l'accent étant mis sur la professionnalisation de la police, en particulier pour l'encadrement intermédiaire, et sur la sensibilisation à la problématique hommes-femmes. Ce plan avait également pour but d'améliorer la coordination avec les donateurs.

18. Sur le plan quantitatif, les effectifs actuels de la Police nationale s'établissent à 10 106 agents, dont 760 femmes. Durant sa visite à l'école de formation des agents de la Police nationale d'Haïti, la mission a noté avec préoccupation que les délais de recrutement et de formation étaient en l'état trop longs pour permettre d'atteindre l'objectif de 16 000 agents envisagé dans l'actuel projet de plan de développement de la Police nationale. Elle s'est vue présenter différentes estimations par différents interlocuteurs quant au nombre d'agents dont il faudrait disposer à terme, ces estimations allant des 16 000 proposés dans le plan de développement à 20 000, voire 22 000. En formant moins de 1 000 agents par an, l'institution ne serait pas en mesure d'atteindre cet objectif. Or, la vingt-troisième promotion, dont la formation de sept mois devait débiter en avril 2012, ne compte que 550 élèves policiers. De

plus, le début de la formation a été retardé en raison d'un malentendu entre les autorités haïtiennes et les principaux partenaires bilatéraux concernant le financement. Ont également contribué à ce report des vues divergentes sur le calendrier et la durée de la formation et sur le nombre d'élèves policiers.

19. S'agissant de la qualité de la Police nationale d'Haïti, plusieurs interlocuteurs ont souligné que les cadres moyens faisaient l'objet d'une attention particulière, bénéficiant d'une formation spécifique de six mois en sus des autres cours spécialisés. L'achèvement des procédures de contrôle des antécédents et de certification, relancées après la perte de nombreux dossiers lors du séisme, était également au programme du plan de développement. On a par ailleurs mis en exergue les cours de sensibilisation des agents de la Police nationale à la question des violences sexuelles et sexistes. Dans ce cadre, six agents de la police de la MINUSTAH apprenaient aux enquêteurs haïtiens à aborder les crimes à caractère sexuel en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Toutefois, la police haïtienne ne disposait toujours pas d'un plan adapté de lutte contre les crimes sexuels ni de locaux adéquats : il n'existait ainsi pas de pièce fermée où les victimes puissent se signaler.

20. Le manque de moyens dont souffraient les institutions haïtiennes garantes d'autres aspects de l'état de droit suscitait également une vive inquiétude. Une visite dans un tribunal de Cap-Haïtien a illustré nombre des difficultés associées à la juste application de la loi en Haïti. En s'entretenant avec la mission, les juges et procureurs de la juridiction ont souligné que les inégalités concernant l'accès à la justice constituaient un problème très délicat, le citoyen moyen n'ayant souvent pas les moyens d'engager un avocat. La question de la langue des tribunaux, le français plutôt que le créole, a également été soulevée. Les juges ont répondu que la traduction fournie suffisait à garantir l'équité des procédures. Ils ont néanmoins reconnu qu'il existait des problèmes de compétence dans leurs rangs et estimé qu'il convenait d'améliorer la formation dispensée à l'école de la magistrature. Les juges et procureurs ont aussi souligné que le manque d'indépendance dont ils souffraient constituait un défi majeur pour le système judiciaire. Les juges reçoivent leurs mandats de l'exécutif et sont placés sous l'autorité du Ministre de la justice plutôt que sous celle de la Cour suprême, ce qui semble suggérer une politisation de la justice. Durant la mission, M. Martelly a annoncé la nomination de juges à quatre des cinq sièges restant à pourvoir à la Cour suprême, qui n'a plus besoin que d'une nomination pour voir son effectif au complet et être ainsi en mesure de fonctionner comme il se doit.

21. La mission a en outre pu constater par elle-même les problèmes qui entravent la bonne marche du système pénitentiaire haïtien. La visite d'un centre de détention de Cap-Haïtien a fait nettement ressortir les carences des prisons haïtiennes, notamment une surpopulation extrême, des abus en matière de détention provisoire, des pénuries d'eau et de nourriture, l'incarcération de mineurs avec des adultes et des conditions d'hygiène déplorables. La minuscule cellule de détention provisoire du tribunal était elle aussi surpeuplée. Les juges ont tenu à signaler à la mission que les questions relatives à la détention provisoire ne relevaient pas de leur compétence mais de celle de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire d'Haïti. Ils ont néanmoins reconnu que la réticence des citoyens à servir de jurés nuisait à la tenue diligente des audiences, aggravant en conséquence les retards. La mission du Conseil a noté avec une vive préoccupation l'insuffisance des moyens du tribunal en termes de locaux et de personnel qualifié et formé.

Situation humanitaire et relèvement après le séisme

22. La mission a pu se rendre compte des conséquences encore visibles de la destruction et des déplacements causés par le séisme et des progrès accomplis dans le déblaiement des décombres, les travaux de reconstruction et la réinstallation de certains des déplacés. Une visite du centre-ville de Port-au-Prince lui a permis de constater que certains édifices avaient été totalement détruits, y compris le palais présidentiel. Parallèlement, le nombre de déplacés a été réduit de 119 000 (soit 19 % du total), tout comme a été réduit le nombre de sites d'accueil de ces personnes, depuis juin 2011.

23. Ces avancées sont en parties dues à une intensification des efforts déployés par le gouvernement de M. Martelly pour « réinstaller » les individus vivant dans les camps. La mission s'est par exemple vue présenter le programme « 16/6 ». Ce programme pilote du Gouvernement, appuyé par la MINUSTAH, visait à réhabiliter 16 quartiers en y faisant construire de meilleurs logements, en donnant aux résidents un accès aux services de base et en offrant des possibilités de revenus. Dans le même temps, le projet avait pour but de faciliter le retour et la réinstallation des déplacés vivant actuellement dans six camps, où se trouvaient 5 000 ménages, dans 16 districts des municipalités de Port-au-Prince, Pétionville et Delmas. M. Martelly a également cité un autre projet, financé par le Canada, dont l'objectif était de permettre à 20 000 personnes de quitter le camp dit du Champ de mars, situé dans le centre de Port-au-Prince.

24. La mission a appris qu'environ 515 000 habitants des camps, dont des personnes déplacées, vivaient encore dans 707 lieux d'hébergement temporaires, dont la plupart se trouvait à Port-au-Prince et alentour. Elle s'est rendue dans le camp de Carradeux, dont les résidents devaient encore compter sur l'assistance fournie pour assurer leur survie. Les membres du Conseil ont abordé la question de la sécurité dans le camp avec des représentants de la police internationale et nationale affectés sur place. Les violences sexuelles et sexistes demeuraient une préoccupation fondamentale. Un groupe de la MINUSTAH chargé de la problématique hommes-femmes formait la police locale à recueillir les témoignages des victimes et il avait été observé qu'en conséquence, les résidents du camp signalaient de plus en plus souvent les cas pertinents à la police nationale et internationale. On y voyait le signe d'une confiance accrue du public dans l'intervention des autorités et l'illustration d'une coopération fructueuse entre la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti.

25. Invités dans leurs tentes par des résidents du camp, les membres du Conseil ont pu constater le grand dénuement qui y régnait mais aussi la profonde dignité qui poussait leurs occupants à les tenir en ordre. En parlant avec des femmes bénéficiant d'une certaine influence dans le camp, les membres du Conseil ont pris note d'une longue liste de besoins sur les aspects suivants : sécurité, écoles, accès à des services de santé et possibilités d'emploi. Concernant la sécurité, les femmes ont observé que la MINUSTAH appuyait et protégeait certes la Police nationale d'Haïti, mais qu'en revanche personne n'assurait leur sécurité à elles. Il fallait une présence policière accrue, notamment autour des tentes qui servaient d'écoles. Les femmes voulaient de véritables structures scolaires pour leurs enfants et des ambulances pour emmener les malades à l'hôpital.

26. Les membres du Conseil se sont également rendus dans un centre de traitement du choléra qui relevait du Groupe haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes et fonctionnait en partie grâce à un financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le centre avait à l'origine été créé pour traiter le VIH/sida et la tuberculose mais avait ensuite étendu ses opérations afin de faire face à l'épidémie de choléra qui s'était déclenchée en octobre 2010. Au 8 janvier 2012, le nombre total de personnes infectées s'élevait à 524 861, l'épidémie ayant jusqu'alors causé la mort de 7 018 personnes. Le recul observé de l'infection et des taux de mortalité était visible au sein du centre, nombre des lits réservés aux malades du choléra étant inoccupés, mais on s'attendait à ce que les taux d'infection remontent à la saison des pluies, et on craignait à cet égard que les camps de déplacés soient particulièrement vulnérables.

27. Au cours de son déplacement, la mission a aussi eu la possibilité de visiter la base de l'une des unités de génie de la MINUSTAH et d'y entendre un exposé sur l'appui continu que cette unité apportait à un large éventail d'activités de relèvement. Elle a ainsi appris que les travaux menés à Léogâne par la compagnie du génie de la République de Corée illustraient la manière dont la MINUSTAH conduisait les projets concernant le déblaiement des édifices publics endommagés par le séisme, l'aménagement des terrains pour la construction de nouveaux bâtiments, la réparation des routes, le forage de puits et le drainage de cours d'eaux et de canaux en prévision de la saison des pluies.

Développement économique et social

28. La situation socioéconomique demeure un problème majeur. Haïti est classé 158^e sur 187 pays selon l'Indice de développement humain. Les trois quarts de la population vivent avec moins de 2 dollars par jour, et près de la moitié avec moins d'un dollar par jour. Ce taux de pauvreté est clairement un facteur essentiel dans la stabilité à long terme d'Haïti. De nombreux interlocuteurs haïtiens, notamment ceux intervenant à l'échelon local, ont souligné le rôle important que joue l'assistance apportée par la communauté internationale dans le processus de reconstruction et de développement d'Haïti. Lors de la visite au Parlement, des parlementaires ont notamment insisté sur le fait qu'il fallait plus d'aide internationale et plus de financement de la part des donateurs; toutefois, ils ont également déclaré à la mission que l'aide internationale reçue actuellement ne tenait pas suffisamment compte de la volonté nationale des Haïtiens.

29. Au contraire, le Président et son équipe souhaitent promouvoir une nouvelle image d'Haïti pour attirer les investisseurs étrangers. En début d'année, M. Martelly a participé au Forum économique mondial de Davos (Suisse) et à son retour, il a lancé un projet visant à ramener le délai d'immatriculation d'une entreprise en Haïti de 105 à 10 jours. On espère que le parc industriel de Caracol situé à proximité de Cap-Haïtien créera jusqu'à 60 000 emplois. Malgré ces mesures positives, la mission a constaté que le Gouvernement tardait à proposer au Parlement des réformes favorables aux entreprises ou à élaborer une stratégie claire destinée à supprimer les contraintes structurelles qui brident l'investissement privé et la création d'emplois, comme l'absence d'un système réglementant les inscriptions au cadastre et les droits de propriété. Plus globalement, la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit en Haïti est également un frein à l'investissement.

30. Tout en insistant sur son plan d'action en faveur du monde des affaires, M. Martelly a également reconnu que l'État haïtien devait trouver des solutions au problème de la marginalisation socioéconomique d'une vaste fraction de la population. Devant les membres du Conseil, il a déclaré avoir l'intention de mettre en œuvre des mesures sociales comme la gratuité de l'école pour 1,1 million d'enfants et l'instauration d'un système de bons distribués aux mères de famille leur permettant de recevoir de la nourriture ou de faire vacciner leurs enfants. Il souhaite également proposer des prêts aux personnes pauvres et mettre en place un système de virements d'argent liquide par téléphone portable. En outre, le Gouvernement réfléchit aux possibilités d'instaurer un système national de protection sociale. Toutefois, ces mesures n'en sont qu'à l'état de propositions.

Rôle de la MINUSTAH

31. L'action menée par les organismes des Nations Unies en Haïti a commencé à changer d'objectif, dans la mesure où il ne s'agit plus de gérer les conséquences immédiates du séisme, et la MINUSTAH se consacre de plus en plus à l'amélioration de la coopération entre les branches du Gouvernement et au renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile haïtiennes, aussi bien au niveau central qu'au niveau local. La mission a constaté avec satisfaction que le Gouvernement et les partenaires sociaux continuaient à s'efforcer de parvenir à un accord établissant leurs responsabilités mutuelles, qui servirait de base à une collaboration systématique en matière de renforcement d'institutions afin de permettre à l'État haïtien de diriger le relèvement économique et social du pays de façon autonome et efficace, de mettre en place des institutions garantes de l'état de droit et de veiller à leur bon fonctionnement.

32. La mission du Conseil de sécurité a été très préoccupée par les nombreuses critiques à l'encontre de la MINUSTAH lancées par un grand nombre d'interlocuteurs et liées à la responsabilité que d'aucuns lui prêtent dans l'épidémie de choléra et aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel de la MINUSTAH sur des citoyens haïtiens. Des parlementaires, des représentants des autorités locales et des membres de la société civile ont exprimé leur colère et leur frustration à ce sujet. Ces critiques ont toutefois été contrebalancées par les échos beaucoup plus positifs que les membres du Conseil ont reçus des représentants de la Police nationale d'Haïti, d'acteurs de la société civile et de personnes vivant dans des camps au sujet de leurs rapports professionnels avec le personnel de la MINUSTAH, que ce soit dans le cadre de programmes de mentorat ou de formation ou dans le cadre de prestations de services.

33. Enfin, ayant constaté que les autorités haïtiennes faisaient tout leur possible pour attirer les investissements étrangers, la mission a pris note des inquiétudes qu'a exprimées M. Martelly au sujet de la formulation actuelle des résolutions du Conseil de sécurité sur la MINUSTAH, dans lesquelles il est déclaré que « la situation en Haïti demeure une menace contre la paix et la sécurité internationales dans la région » [voir, par exemple, les résolutions 2012 (2011), 1944 (2010) et 1892 (2009)].

III. Observations

34. Les élections haïtiennes et le transfert pacifique du pouvoir d'un gouvernement élu à un autre ont constitué un tournant majeur dans l'histoire du pays. Le Conseil rend hommage au Gouvernement et au peuple haïtiens pour cette avancée historique. Cependant, les rapports souvent difficiles qu'entretiennent les branches exécutive et législative du pouvoir, et les difficultés qui existent au sein même de ces deux branches, continuent d'être une source d'inquiétude. Nous incitons tous les dirigeants politiques haïtiens à faire abstraction de leurs désaccords et à travailler ensemble dans un esprit de compromis pour s'attaquer aux problèmes cruciaux, comme faire progresser le relèvement et le développement pour en faire réellement bénéficier le peuple haïtien, préparer les élections nécessaires, achever les réformes constitutionnelles qui s'imposent, renforcer l'état de droit et protéger les droits de l'homme.

35. Une des prochaines étapes fondamentales dans le processus de consolidation démocratique d'Haïti sera la préparation des élections législatives partielles et des élections locales prévues, qui passe notamment par l'établissement d'un conseil électoral crédible. Le Conseil de sécurité salue le soutien fourni à ce jour par la MINUSTAH aux processus électoraux dans le pays et il réaffirme que la communauté internationale se tient prête à apporter son assistance dans ce domaine, comme elle l'a fait par le passé.

36. Le Conseil réaffirme qu'il importe d'achever les réformes et de renforcer la Police nationale d'Haïti pour lui donner les moyens d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité du pays, ce qui implique que l'ensemble des partenaires parviennent à un accord sur l'ampleur des forces requises à cette fin.

37. Les membres du Conseil s'inquiètent du nombre croissant de rapports faisant état dans certaines régions d'occupations d'anciens camps d'entraînement par d'anciens militaires armés. Toute décision visant à rétablir des forces armées haïtiennes devrait résulter d'un processus transparent respectant les principes fondamentaux de responsabilité démocratique et de contrôle par des autorités civiles.

38. Le Conseil a pu se rendre compte par lui-même des difficultés auxquelles est confronté Haïti en matière de création d'institutions essentielles qui garantissent l'état de droit, comme la police, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire. Nous invitons les responsables haïtiens à faire tout leur possible pour renforcer l'état de droit, mettre en place des institutions nationales plus crédibles et réformer le système juridique. Ces mesures sont indispensables pour attirer les investissements étrangers dont Haïti a besoin pour offrir à l'ensemble de son peuple un avenir plus prospère.

39. Haïti a accompli de grands progrès dans son processus de relèvement après le séisme dévastateur de janvier 2010. Le Conseil salue l'attitude héroïque d'un très grand nombre d'Haïtiens et de leurs partenaires internationaux dans cette entreprise, dont nous avons pu constater les résultats dans de nombreux endroits où nous nous sommes rendus. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

40. Les membres du Conseil ont constaté que si beaucoup d'Haïtiens reconnaissent que la MINUSTAH jouait un rôle important, ils continuaient à nourrir eu égard à certains aspects de la mission de profondes inquiétudes, liées

notamment aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et à la rumeur selon laquelle ce serait le personnel de l'ONU qui aurait introduit le choléra en Haïti. La mission du Conseil souligne qu'il importe de faire respecter rigoureusement la politique de tolérance zéro instaurée par l'ONU en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, de mener des enquêtes approfondies et de traduire en justice tout membre du personnel qui se rendrait coupable d'une telle faute.

41. Le Conseil salue l'action menée par la direction de la MINUSTAH dans le cadre de la réduction des effectifs de la mission qu'il a demandée dans sa résolution 2012 (2011), qui se déroule de façon ordonnée. Il s'agit là d'une étape cruciale qui permettra à la MINUSTAH d'avoir une configuration adaptée aux défis que doit relever Haïti. Toutefois, il demeure essentiel, dans le temps où la MINUSTAH franchit de nouvelles étapes, que les institutions haïtiennes renforcées soient capables d'assumer de nouvelles responsabilités pour garantir la sécurité et l'état de droit. Le Conseil note qu'il importe que la MINUSTAH se prépare à se retirer progressivement et à reconfigurer ses effectifs à mesure que la Police nationale d'Haïti renforcera ses capacités.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Son mandat est énoncé comme suit :

a) Réaffirmer que le Conseil de sécurité continue de s'engager à aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à reconstruire leur pays, à consolider la paix, la démocratie et la stabilité et à promouvoir le relèvement et le développement durable, sachant que malgré les progrès considérables accomplis depuis le tragique séisme du 12 janvier 2010, Haïti continue à faire face à d'énormes difficultés sur les plans de la sécurité, de la situation humanitaire et du développement;

b) Évaluer l'état d'avancement de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 2012 (2011), et examiner les progrès que le Gouvernement haïtien a accomplis, avec le concours de la communauté internationale, en particulier de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour résoudre les problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines de la stabilité et de la sécurité du pays, notamment sur la question du renforcement de l'état de droit et de la protection des civils, du développement économique et social, de la réforme des institutions et de la gouvernance, notamment sur la question de l'organisation d'élections, du contrôle des frontières et des droits de l'homme;

c) Témoigner un soutien sans faille à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général et les aider à améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti, et créer des conditions propices au rétablissement d'un climat de sécurité, à la reconstruction et au développement du pays;

d) Évaluer le renforcement de la Police nationale d'Haïti et l'aptitude croissante des autorités nationales à assumer les responsabilités qui incombent à l'État haïtien de maintenir un climat de stabilité et de sécurité dans le pays, étudier les mesures prises par la MINUSTAH pour mieux coordonner ses activités avec celles de la Police nationale et donner à cette dernière des moyens accrus pour lui permettre de répondre seule aux besoins d'Haïti en matière de sécurité, souligner qu'il importe que la Police nationale puisse disposer d'un budget suffisant, encourager le Gouvernement haïtien à tirer parti du soutien apporté par la communauté internationale pour garantir à la population haïtienne des conditions de sécurité satisfaisantes, et examiner l'ensemble des structures du pays chargées de l'état de droit, de la sécurité et des questions connexes;

e) Rappeler qu'il importe de ne pas relâcher les efforts à court, moyen et long terme pour aider à la reconstruction d'Haïti, consolider la démocratie, la paix et la stabilité, garantir la protection des droits de l'homme et promouvoir un développement durable, sans perdre de vue qu'il appartient au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens de prendre les rênes de ces projets et de les mener à bien;

f) Évaluer, en concertation avec le Gouvernement haïtien, les progrès réalisés dans les opérations de relèvement entreprises après le séisme, s'agissant notamment de la situation humanitaire, du déblaiement, de la reconstruction des logements et de la remise en état des principales infrastructures, juger de l'efficacité de ces mesures sur la sécurité, la stabilité et le développement, faire le point des moyens dont disposent le Gouvernement haïtien et le secteur privé pour mener à

bien les travaux de génie civil et de reconstruction et déterminer, notamment en consultation avec le Gouvernement, comment renforcer ces moyens pour permettre aux Haïtiens de jouer un plus grand rôle dans la reconstruction;

g) Faire le bilan des mesures prises par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la MINUSTAH et le concours des États Membres, pour régler les problèmes de sécurité, notamment pour protéger les déplacés et d'autres groupes vulnérables et lutter contre les violences sexuelles et sexistes, la traite d'êtres humains, le trafic de drogues et d'armes et d'autres formes de criminalité;

h) Inviter instamment tous les acteurs concernés de la scène politique haïtienne, en particulier des branches exécutive et législative du pouvoir, à engager un dialogue en vue de parvenir à un accord politique qui permette d'élaborer un plan d'action concret visant à progresser sur les dossiers clefs – sécurité, budget, priorités en matière de relèvement et de développement, élections et réforme électorale, notamment la participation des femmes au processus électoral, et achèvement de la réforme constitutionnelle;

i) Faire le bilan des progrès accomplis et voir où en sont les préparatifs des prochaines élections législatives et locales;

j) Souligner qu'il importe que la communauté internationale et Haïti prennent des engagements réciproques et faire valoir la nécessité de tenir toutes les promesses d'aide à la reconstruction;

k) Analyser l'incidence des problèmes sanitaires que connaît Haïti sur la sécurité et la stabilité du pays et examiner les mesures prises par les organismes des Nations Unies, en particulier par la MINUSTAH, pour aider le Gouvernement haïtien à faire face aux nouvelles menaces sanitaires;

l) Souligner qu'il importe que l'ensemble du personnel de la MINUSTAH respecte strictement la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles, et examiner les mesures prises pour la mettre en œuvre;

m) Évaluer l'état d'avancement de la réduction des effectifs de la MINUSTAH autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2012 (2011), faire le point de l'exécution des plans destinés à encourager les Haïtiens à prendre les commandes des activités de renforcement de la sécurité et de reconstruction de leur pays, et voir s'il y a lieu de modifier la configuration des effectifs de la Mission en fonction de l'amélioration générale des conditions de sécurité sur le terrain, compte tenu de l'incidence des réalités sociales et politiques du pays sur sa stabilité et sa sécurité, et du développement croissant des moyens de l'État haïtien, notamment du renforcement de la Police nationale qui se poursuit et de l'aptitude croissante des autorités nationales à assumer la responsabilité du maintien d'un climat de stabilité et de sécurité dans le pays.

Annexe II

Programme de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Lundi 13 février 2012

- 15 h 30 : Arrivée à Port-au-Prince en provenance de New York
- 15 h 45 : Conférence de presse
- 16 h 15 : Entretien avec le Représentant spécial du Secrétaire général
- 19 h 00 : Entretien avec le Premier Ministre, Garry Conille, et dîner organisé par ce dernier

Mardi 14 février 2012

- 8 h 00 : Visite de Port-au-Prince
- 9 h 00 : Rencontre avec des parlementaires
- 10 h 30 : Réunion d'information au camp militaire de Fort National
- 12 h 20 : Départ pour Miragoâne
- 12 h 50 : Visite de Miragoâne et information sur les activités de la Police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti
- 13 h 50 : Départ de Miragoâne
- 14 h 15 : Arrivée à Léogâne et information sur les activités menées par la compagnie du génie de la République de Corée
- 16 h 45 : Départ de Léogâne
- 17 h 00 : Arrivée à Port-au-Prince
- 17 h 30 : Entretien avec le Président, Michel Martelly
- 20 h 00 : Réception organisée par le Représentant spécial du Secrétaire général

Mercredi 15 février 2012

- 8 h 20 : Départ de Port-au-Prince pour Cap-Haïtien
- 9 h 50 : Arrivée à Cap-Haïtien et visite de la ville
- 12 h 00 : Départ pour le parc industriel de Caracol
- 12 h 20 : Arrivée à Caracol et visite du parc industriel
- 12 h 45 : Départ de Caracol
- 13 h 30 : Arrivée à Port-au-Prince et déjeuner avec les unités militaires
- 15 h 15 : Réunion d'information au poste de police de Delmas 33
- 16 h 10 : Départ de Port-au-Prince pour New York pour une partie de la délégation

Jeudi 16 février 2012

- 8 h 40 : Visite de l'école de police de Port-au-Prince
 - 9 h 30 : Visite d'un camp de déplacés à Port-au-Prince
 - 11 h 30 : Visite d'un centre de traitement du choléra à Port-au-Prince
 - 13 h 00 : Déjeuner avec des groupes de la société civile
 - 14 h 30 : Conférence de presse
 - 16 h 10 : Départ de Port-au-Prince pour New York pour le reste de la délégation
-